



VOTRE SANTÉ ET VOUS



Questions fréquentes sur les analgésiques opioïdes

Qu'est-ce qu'un opioïde?

Les opioïdes constituent un vaste éventail de composés naturels et fabriqués (synthétiques) destinés à soulager la douleur.

Voici les trois principaux groupes de médicaments opioïdes :

- **Naturels** : Ces médicaments proviennent du liquide recueilli à partir des gousses non mûres de la fleur du pavot commun, par exemple la codéine et la morphine.
- **Semi-synthétiques** : Ces opioïdes proviennent de la modification de la structure chimique d'un opioïde naturel, par exemple l'héroïne et l'oxycodone.
- **Synthétiques** : Ces composés sont des produits chimiques fabriqués, comme la mépéridine et la méthadone.

Tous les opioïdes produisent des effets semblables. Les principales différences sont la puissance (la quantité de drogue nécessaire pour produire un effet et la durée de celui-ci). Les opioïdes à action rapide doivent être pris tous les trois à six heures pour maintenir l'effet, tandis que les opioïdes à action prolongée doivent être pris moins souvent, soit une ou deux fois par jour. Certaines

préparations pharmaceutiques sont conçues pour libérer des opioïdes lentement, de sorte que le médicament doit être pris moins souvent.

Comment fonctionnent les opioïdes ?

Peu importe comment l'opioïde pénètre dans l'organisme (par la bouche, une aiguille ou un timbre transdermique), il interagit avec les protéines de l'organisme appelées récepteurs opioïdes. L'organisme est doté de divers types de récepteurs opioïdes qui sont responsables des effets (désirables ou non). Ces récepteurs se situent dans le cerveau, la colonne vertébrale et le tractus gastro-intestinal. Les opioïdes atteignent ces récepteurs en voyageant dans la circulation sanguine.

À quoi servent les opioïdes ?

Les opioïdes servent surtout à gérer différents types de douleur. On les utilise aussi pour contrôler une toux de modérée à grave ou la diarrhée et pour traiter la dépendance à d'autres opioïdes, notamment aux drogues illicites comme l'héroïne.

Pouvez-vous donner quelques exemples d'opioïdes d'ordonnance?

Ingrédient actif de l'opioïde	Nom du produit
BUTORPHANOL	APO-BUTORPHANOL
	PMS-BUTORPHANOL
CODÉINE	ATASOL
	282 TABLETS
	292 TABLETS
	CODEINE CONTIN À LIBÉRATION CONTRÔLÉE
	COACTIFED
	EXDOL
FENTANYL	TYLÉNOL AVEC CODÉINE NO. 1
	TYLÉNOL AVEC CODÉINE NO. 2
	TYLÉNOL AVEC CODÉINE NO. 3
	TYLÉNOL AVEC CODÉINE NO. 4
FENTANYL	DURAGESIC
HYDROCODONE	DALMACOL
	HYCODAN
	TUSSIONEX
HYDROMORPHONE	DILAUDID
	HYDROMORPH CONTIN À LIBÉRATION CONTRÔLÉE
	HYDROMORPH.IR
MÉPÉRIDINE	DEMEROL
MORPHINE	DOLORAL 1 (sirop et cachets)
	MS CONTIN
	M-ESLON
	KADIAN
	STATEX
OXYCODONE	OXY.IR
	OXYCONTIN
	PERCOCET
	PERCODAN
	ENDOCET
	SUPEUDOL
PENTAZOCINE	TALWIN
PROPOXYPHÈNE	DARVON

D'autres ingrédients peuvent être présents dans ces préparations. Seuls les ingrédients opioïdes sont indiqués dans le tableau.

Quels sont les risques associés aux médicaments opioïdes ?

Comme tous les médicaments, les opioïdes comportent des bienfaits et des risques. Nausée et vomissements, somnolence, démangeaisons, bouche sèche et constipation sont des effets secondaires communs associés aux opioïdes. Les effets secondaires moins communs comprennent les étourdissements, la confusion, les hallucinations, le délire, la rétention d'urines et une dépression respiratoire associée au dosage. La surconsommation de médicaments opioïdes peut avoir des conséquences graves sur la santé et entraîner une dépendance. Lorsqu'ils sont utilisés selon les directives, les médicaments opioïdes sont considérés efficaces et leurs effets secondaires sont généralement supportables. La somnolence et la nausée, par exemple, surviennent habituellement au début du traitement et la situation s'améliore généralement en quelques jours. Des médicaments pour lutter contre la constipation peuvent être recommandés avec un traitement aux opioïdes à action prolongée. Le professionnel de la santé, qui connaît les antécédents médicaux du patient et le patient lui-même sont les mieux placés pour déterminer le meilleur traitement. Une bonne communication entre le patient et le médecin s'avère un outil essentiel pour gérer les risques liés à tous les médicaments, y compris les opioïdes.



VOTRE SANTÉ ET VOUS

Pourquoi certains produits opioïdes sont-ils offerts en vente libre tandis que d'autres nécessitent une ordonnance ? Sont-ils moins dangereux ?

Pour être offerte en vente libre, une préparation opioïde doit contenir une très faible dose d'opioïde en combinaison avec deux ou plusieurs autres ingrédients médicamenteux. Voici des exemples de produits contenant des opioïdes offerts en vente libre : les médicaments contre la toux de même que les analgésiques contenant une faible dose de codéine combinée à de l'acétaminophène, de l'acide acétylsalicylique ou de la caféine. Les produits utilisés pour le même usage qui contiennent une dose élevée d'opioïdes peuvent être commercialisés au Canada, mais sur ordonnance seulement en raison de leur contenu élevé en opioïdes, donc de leurs effets plus marqués.

Qu'un médicament soit offert en vente libre ne signifie pas qu'il est plus sécuritaire qu'un médicament vendu sur ordonnance. Comme tout médicament, les médicaments en vente libre présentent des risques s'ils ne sont pas utilisés selon les directives, c'est-à-dire prendre la dose recommandée selon l'intervalle recommandé. L'usage inapproprié (p. ex. prendre plus que la quantité recommandée ou combiner divers produits en vente libre) peut causer une surdose (surconsommation d'un médicament pouvant causer la mort). Lorsque vous utilisez des produits en vente libre contenant un opioïde

combiné à d'autres produits médicamenteux, comme de l'acide acétylsalicylique ou de l'acétaminophène, le risque de surdose est associé tant aux ingrédients médicamenteux opioïdes qu'aux non-opioïdes.

Comment puis-je obtenir des renseignements supplémentaires sur les médicaments opioïdes que je prends ?

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les opioïdes que vous prenez, vous devez consulter votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez aussi obtenir de l'information à jour en consultant la monographie canadienne officielle du produit. Les monographies sont des documents factuels et scientifiques contenant des renseignements sur l'usage optimal et sécuritaire d'un médicament. On peut consulter les monographies de produit autorisées par Santé Canada pour certains médicaments opioïdes dans la Base de données sur les produits pharmaceutiques (BDPP) www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/prodpharma/databasdon/index-eng.php de Santé Canada.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur des monographies de produit et consulter la Base de données sur les produits pharmaceutiques, consultez la Foire aux questions www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/prodpharma/activit/proj/monograph-rev/pm_qa_mp_qr-fra.php.

Que faire si moi ou quelqu'un que je connais présente des effets secondaires après avoir pris un opioïde ?

Vous devez communiquer avec votre médecin et en discuter avec lui. Pour tout effet qui nécessite une attention immédiate, comme une respiration lente, de la confusion ou une somnolence extrême, composez le 9-1-1 ou téléphonez à votre service d'urgence local dès que possible.

Vous pouvez signaler un effet secondaire au Programme Canada Vigilance de Santé Canada de l'une des trois façons suivantes :

En ligne sur le site Web de MedEffet™ Canada (www.medeffect.com)
Composer le numéro sans frais 1-866-234-2345

Remplir un Formulaire de déclaration de Canada Vigilance www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/medeff/report-declaration/ar-ei_form-fra.php et :
Le télécopier au numéro sans frais 1-866-678-6789 ou

L'envoyer par la poste à :
Programme Canada Vigilance
Santé Canada
IA 0701C
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Téléchargez l'étiquette préaffranchie du site Web de MedEffet™ Canada www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/medeff/report-declaration/post_paid-affranchi-fra.php.

Le Formulaire de déclaration de Canada Vigilance et les directives sur la déclaration des réactions indésirables sont aussi accessibles dans le site.

Les opioïdes créent-ils une dépendance ?

Tous les opioïdes peuvent créer une dépendance, peu importe leur source

ou leur usage. Le terme dépendance fait allusion à l'usage compulsif d'une substance, malgré ses effets négatifs. Les personnes ayant des antécédents personnels ou familiaux de toxicomanie, dont l'alcoolisme, sont plus susceptibles de développer une dépendance aux opioïdes.

L'usage régulier d'opioïdes, notamment à des fins médicales, peut entraîner une dépendance physique, une réaction naturelle qui survient lorsque l'organisme s'habitue à la présence d'un médicament. La dépendance physique ne doit pas être confondue avec la toxicomanie. Une personne peut être physiquement dépendante d'un médicament sans être toxicomane. Si la personne physiquement dépendante d'un opioïde cesse soudainement de le prendre, elle risque de souffrir de symptômes de sevrage (consulter l'article de Votre santé et vous sur les analgésiques opioïdes pour de plus amples renseignements www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/med/ana-opioid-med-fra.php)
Ces symptômes peuvent être atténués et il est important que le patient consulte son professionnel de la santé avant de cesser de prendre un médicament opioïde.

Comment les personnes qui surconsommant des opioïdes les obtiennent-elles ?

Au Canada, il existe peu de renseignements au sujet de la source des opioïdes d'ordonnance surconsommés. Les renseignements provenant des forces de l'ordre semblent indiquer que le vol et les ordonnances illégales constituent la principale façon pour ces gens d'obtenir ce type de médicaments.

Quelles sont les statistiques disponibles sur la surconsommation d'opioïdes ?

L'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues (ESCCAD) de 2008 www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/drugs-drogues/stat/index-fra.php constituait la première enquête nationale auprès de la population canadienne sur la consommation d'alcool et de drogues dont un volet portait sur l'usage et la surconsommation de produits pharmaceutiques psychoactifs, y compris les analgésiques opioïdes. L'enquête révèle que 21,6 % des Canadiens de 15 ans et plus ont déclaré avoir utilisé des analgésiques opioïdes dans les 12 mois précédant l'enquête. Parmi ceux-ci, 1,5 % (soit 0,3 % de la population totale) ont déclaré les utiliser pour obtenir un effet euphorique.

Que faire si je soupçonne quelqu'un d'utiliser mes médicaments opioïdes d'ordonnance ?

Il est illégal de vendre ou de donner ses analgésiques opioïdes d'ordonnance à une autre personne. Si vous soupçonnez quelqu'un d'utiliser votre ordonnance, vous devez communiquer avec les autorités policières locales. Afin de réduire les risques qu'une autre personne ait accès à vos médicaments, entreposez-les dans un endroit sécuritaire, prenez note des quantités et retournez tout analgésique opioïde non utilisé à la pharmacie qui s'occupera de l'éliminer.

Comment les médicaments opioïdes sont-ils régis ?

Avant d'homologuer des médicaments au Canada, Santé Canada évalue rigoureusement toutes les données scientifiques accessibles afin de déterminer si les bienfaits



VOTRE SANTÉ ET VOUS



présupposés surpassent les risques possibles pour l'indication ou l'usage proposé.

Tous les médicaments, dont les opioïdes, sont assujettis à la *Loi et au Règlement sur les aliments et drogues* www.hc-sc.gc.ca/fn-an/legislation/acts-lois/act-loi_reg-fra.php dans le but d'assurer que les produits (aliments, drogues, appareils thérapeutiques, etc.), sont sécuritaires, efficaces et étiquetés de façon appropriés.

En raison de leurs propriétés psychoactives (effets sur la pensée et les processus mentaux) et leur potentiel de surconsommation, au Canada, les analgésiques opioïdes sont assujettis à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*

<http://laws.justice.gc.ca/en/C-38.8/>. Cette Loi prévoit le contrôle des substances pouvant modifier les processus mentaux et nuire à la santé et à la société lorsqu'elles sont détournées ou surconsommées. À l'exception de l'usage autorisé, toutes les activités associées aux substances contrôlées (possession, possession en vue du trafic, trafic, importation, exportation, possession en vue de l'exportation et production) sont interdites en vertu de la Loi.

Voici ce qui est illégal en vertu de la Loi :

- activités relatives aux analgésiques opioïdes d'ordonnance sans licence, à moins de détenir, comme patient,

une ordonnance d'un professionnel de la santé autorisé ;

- vendre ou donner ses analgésiques opioïdes d'ordonnance à une autre personne ;
- obtenir des ordonnances multiples, c'est-à-dire chercher à obtenir une ordonnance de plus d'un médecin dans une brève période sans en aviser les autres médecins.

Le règlement d'application de la Loi oblige l'industrie pharmaceutique (fabricants, grossistes et distributeurs), les pharmacies d'hôpitaux, les pharmacies de détail et les praticiens à soumettre des rapports à Santé Canada au sujet des pertes ou des vols.

Santé Canada continue de surveiller l'innocuité des médicaments offerts sur le marché canadien grâce à de nombreuses activités de suivi post-commercialisation.

Le règlement de Santé Canada exige que les fabricants de médicaments tiennent à jour leurs données sur les risques liés à chaque produit homologué au Canada, de sorte que les professionnels de la santé et les patients puissent prendre des décisions éclairées quant aux traitements appropriés.

Que fait Santé Canada pour lutter contre la surconsommation ?

Le régime législatif et réglementaire canadien régissant toutes les substances contrôlées, dont celles contenues dans

les produits pharmaceutiques est efficace. Bien que ce régime représente une importante mesure de protection, Santé Canada reconnaît le besoin d'outils supplémentaires à l'échelle nationale pour coordonner la collecte et l'analyse de données sur l'usage des médicaments d'ordonnance et la surconsommation.

À cette fin, Santé Canada s'efforce de mieux connaître la nature et la portée de la surconsommation de produits pharmaceutiques au Canada par l'entremise de *l'Enquête de surveillance canadienne de la consommation d'alcool et de drogues* (ESCCAD) et travaille avec les professionnels de la santé afin de prévenir et de détecter la surconsommation et le détournement. L'enquête 2008 était la première enquête auprès de la population canadienne sur la consommation d'alcool et de drogues dont un volet portait sur l'usage et la surconsommation de produits pharmaceutiques psychoactifs, y compris les analgésiques opioïdes. Les résultats de l'enquête constituent des données de référence utiles pour suivre la situation au Canada.

Santé Canada recueille aussi des données sur les pertes et les vols chez les pharmaciens, les praticiens et les vendeurs autorisés, et a accès aux données sur les médicaments saisis par les forces policières ou l'Agence des services frontaliers du Canada.

Santé Canada continue de travailler avec des experts, à l'internationale et au pays, pour se tenir informé des activités de recherche et de surveillance sur la surconsommation de produits pharmaceutiques et recueillir les toutes dernières connaissances et données probantes sur la surconsommation et le détournement de produits pharmaceutiques.

Des articles complémentaires sur les questions de santé et de sécurité se retrouvent sur le section de *Votre santé et vous* :
www.santecanada.gc.ca/vsv

Vous pouvez aussi téléphoner sans frais au 1 866 225-0709 ou au 1 800 267-1245* pour les malentendants.